Image not found or type unknown

Vente de maison en indivision

Par **mercier gerard**, le **08/10/2017** à **09:41**

Bonjour Maitre

Ma mére à une maison,et elle ne l'habite plus, elle est en foyer logement vu son age(90ans)nous sommes huit enfants,deux sont décédés,nous voulons vendre la maison trop de frais et pour payer son nouveau logement ma mère à une petite retraite environ 900 euros

Les enfants d'un de mes frères décédé ne donnent pas de réponse,ils me disent on verra ,cela devient urgent

Je voudrais savoir ce que les autres indivisionaires peuvent faire pour vendre la maison,les agences veulent un accord de tout le monde

Par **youris**, le **08/10/2017** à **10:05**

bonjour,
pour vendre un bien en indivision malgré le refus d'un indivisaire, il faut y être autorisé par le TGI, ce qui suppose que vous preniez un avocat pour cette procédure.
votre mère devra également donner son accord.
les agences ont raison de demander l'accord de tous les indivisaires.
salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés